

CONDITIONS GÉNÉRALES

DE

VENTE DE BIENS

1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET DÉFINITIONS

(a) Les mots et/ou les expressions y utilisés ont les significations qui leur sont attribuées ci-après:

• **VENDEUR:** la Société G&G PARTNERS S.r.l., dont le siège légal est situé via GABRIELE D'ANNUNZIO n° 9, 25018 MONTICHIARI (BS), Italie.

• **CLIENT:** la personne physique ou morale, publique ou privée, acheteuse des BIENS commercialisés/distribués par le VENDEUR.

Ci-après même uniquement "Partie" si elles sont entendues individuellement, "Parties" si elles sont entendues conjointement

• **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE:** les termes et les conditions mentionnés ci-après.

• **CONTRAT:** le CONTRAT (ci-après "CONTRAT" au singulier, "CONTRATS" au pluriel) passé pour la fourniture des BIENS du VENDEUR constitué des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (ci-après même uniquement "CONDITIONS GÉNÉRALES"), ainsi que, et le cas échéant, d'autres annexes signées par les Parties (pour préciser ce que l'on vient de mentionner, Cf. lettre (c) qui suit).

(b) Les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES sont applicables à toutes les transactions conclues entre le VENDEUR et le CLIENT (ayant pour objet la fourniture de la part du VENDEUR de ses propres BIENS en faveur du CLIENT, conformément à ce qui y est visé) sans besoin d'aucun renvoi explicite par écrit à celles-ci ou bien d'un accord spécifique par écrit à cet effet lors de la passation de chaque transaction individuelle. Tout terme et condition différent ne sera

applicable que s'il est préalablement confirmé par écrit par le VENDEUR.

(c) Les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES ne seront pas automatiquement appliquées au cas où les rapports entre les Parties seraient directement régis par des contrats spécifiques ou des écritures valant contrat dûment signés/ées par les Parties (même faute de clauses spéciales expressément dérogatoires aux présentes CONDITIONS GÉNÉRALES), sauf au cas où leur application serait expressément visée dans ces contrats ou écritures valant contrat.

(d) Les Parties reconnaissent que les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES l'emporteront, sans aucune exception, sur des CONDITIONS GÉNÉRALES ou PARTICULIÈRES D'ACHAT éventuelles del CLIENT.

2 – COMMANDES

(a) Les offres du VENDEUR ne seront aucunement considérées comme contraignantes, tout spécialement eu égard aux quantités, aux prix et aux délais de LIVRAISON.

(b) Les commandes passées par le CLIENT ne s'entendent aucunement acceptées tant qu'elles n'ont pas été confirmées par écrit par le VENDEUR. Si le VENDEUR ne confirme pas, par écrit, une COMMANDE négociée verbalement, l'établissement de la FACTURE par le VENDEUR ou bien l'exécution de la COMMANDE par le VENDEUR seront considérés comme sa confirmation.

(c) Les COMMANDES et/ou les rectifications de COMMANDES passées verbalement ou par téléphone doivent être absolument confirmées par écrit par le CLIENT. Autrement, le VENDEUR

n'assume aucune responsabilité pour toutes erreurs éventuelles ou des mésinterprétations possibles.

3 – PRIX

(a) Les prix des BIENS ne comprennent pas la TVA qui devra être réglée conformément aux dispositions spécifiques détaillées sur la FACTURE.

(b) Sauf s'ils sont indiqués séparément, les prix des BIENS ne comprennent aucunement: les taxes, les impôts, l'expédition, l'assurance, la mise en place, la formation de l'utilisateur final et le service après-vente, qui devront être réglés en plus du prix de vente.

(c) En sus des autres remèdes visés et permis par la Loi applicable ou par les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES, le VENDEUR se réserve le droit d'appliquer des *intérêts moratoires* sur les retards dans les règlements, comme il est visé par le Décret Législatif n° 231/2002 et ses modifications et intégrations suivantes, à compter de la date à laquelle le droit au règlement est acquis.

(d) Au cas où le CLIENT n'effectuerait pas le règlement dans les délais et selon les modes détaillés par le VENDEUR, le VENDEUR sera en droit, à sa discrétion incontestable:

i) de résilier le rapport d'affaires et de retenir les ARRHES CONFIRMATOIRES selon la lettre (e) qui suit;

ii) de suspendre ou d'annuler d'autres LIVRAISONS et de déclarer toute prétention découlant du rapport d'affaires comme exigible sur-le-champ; dans ces cas, il aura la faculté d'exiger une avance sur les règlements ou bien un dépôt de garantie même de nature bancaire ou d'assurance (CAUTIONNEMENT), à la première demande;

iii) d'annuler la COMMANDE (ou de RÉSILIER le CONTRAT) agissant en DOMMAGES-INTÉRÊTS.

(e) D'ici 7 (sept) jours calendaires dès la signature de la CONFIRMATION DE COMMANDE par le VENDEUR (ou dès la signature du CONTRAT), le CLIENT devra régler au VENDEUR un montant correspondant à 30% (trente pour cent) du prix de vente à titre d'ARRHES CONFIRMATOIRES aux termes de l'Art. 1385 du Code Civil (italien). En cas d'inaccomplissement de la part du CLIENT, le VENDEUR aura la faculté, à sa discrétion incontestable, de retenir le montant reçu du CLIENT ou bien de le retourner, agissant en vue de l'ANNULATION de la COMMANDE (ou de la RÉSILIATION du CONTRAT) et en DOMMAGES-INTÉRÊTS.

4 – DÉLAIS DE LIVRAISON

(a) Sauf stipulation contraire par écrit entre les Parties, tout délai de LIVRAISON indiqué sur la COMMANDE du CLIENT n'est pas contraignant pour le VENDEUR. De plus, sauf stipulation contraire par écrit entre les Parties, le délai de LIVRAISON indiqué est le délai précisé sur la CONFIRMATION DE COMMANDE.

(b) Le VENDEUR se réserve le droit d'effectuer raisonnablement des LIVRAISONS PARTIELLES.

(c) Sauf en cas de CONTESTATIONS soulevées conformément aux dispositions de l'Art. 5 – DEVOIR D'INSPECTION ET D'ACCEPTATION DES BIENS qui suit, le VENDEUR ne sera aucunement tenu d'accepter des retours de BIENS, sauf accord explicite par écrit entre les Parties. Tous frais supportés s'y rattachant seront à la charge du CLIENT.

5 – DEVOIR D'INSPECTION ET D'ACCEPTATION DES BIENS

(a) Lors de la réception des BIENS, le CLIENT devra, sans délai:

(i) vérifier les quantités et l'emballage des BIENS, ainsi qu'enregistrer toute objection sur le bordereau de LIVRAISON;

(ii) contrôler la conformité des BIENS par rapport aux données détaillées sur la CONFIRMATION

DE COMMANDE, ainsi qu'enregistrer toute difformité sur le bordereau de LIVRAISON.

(b) En cas de communication de vices et/ou de non-conformités, le CLIENT est formellement obligé de s'en tenir aux procédures et aux délais qui suivent:

(i) la communication devra être effectuée par écrit dans le délai maximum de 8 (huit) jours calendaires dès RÉCEPTION des BIENS de la part du CLIENT. Si la contestation concerne un vice et/ou une non-conformité qui, malgré l'inspection initiale, sont restés cachés, la contestation devra être absolument effectuée dans le délai maximum de 8 (huit) jours calendaires dès leur découverte;

(ii) la susdite communication devra être absolument envoyée par écrit au VENDEUR dans les délais maximums mentionnés au paragraphe (i) qui précède, sous peine de forclusion. Toute communication effectuée par téléphone ne sera en aucun cas acceptée;

(iii) la communication dont il s'agit doit préciser, d'une façon suffisamment claire pour ne pas donner lieu à des malentendus, le type et le montant des vices et/ou des non-conformités allégués;

(iv) le CLIENT accepte de mettre à la disposition les BIENS faisant l'objet de la contestation afin qu'ils soient dûment contrôlés. Cette inspection sera effectuée par le VENDEUR lui-même ou par un expert qu'il aura nommé.

(c) Toute contestation concernant des vices et/ou des non-conformités apparents et pas cachés, afférents aux quantités, à la qualité, au type et à l'emballage des BIENS devra être soulevée exclusivement en le communiquant sur le bordereau de LIVRAISON, conformément à la procédure mentionnée aux paragraphes qui précèdent. Tout BIEN pour lequel aucune contestation n'a été soulevée conformément à la procédure et aux délais mentionnés aux paragraphes qui précèdent sera estimé approuvé et accepté par le CLIENT.

6 – TERMES DE GARANTIE

(a) Le VENDEUR déclare et garantit que les BIENS sont exempts de vices et qu'ils sont conformes aux spécifications techniques qu'il a déclarées.

(b) La GARANTIE s'applique uniquement aux BIENS utilisés dans un milieu et pour des applications conformes aux spécifications techniques déclarées par le VENDEUR : toute utilisation impropre devra être estimée absolument interdite et ne sera pas couverte en tout état de cause par la GARANTIE.

7 – LIMITE ET EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ

(a) Sauf en cas de CONTESTATIONS soulevées conformément aux dispositions de l' Art. 5 – DEVOIR D'INSPECTION ET D'ACCEPTATION qui précède, aucun autre droit ou remède n'est reconnu. Dès lors, au cas où le CLIENT ne le ferait pas, toute action contractuelle et extracontractuelle au détriment du VENDEUR devra se considérer comme exclue, à l'exception des hypothèses couvertes par la GARANTIE, selon l' Art. 6 – TERMES DE GARANTIE qui précède ou bien en cas de dol ou de faute lourde du VENDEUR.

(b) Les brochures, les tarifs ou tout matériel promotionnel du VENDEUR constituent exclusivement une simple indication du type des BIENS et de leurs prix. Les indications figurant sur le susdit matériel promotionnel ne sont aucunement contraignantes pour le VENDEUR.

8 – EXPÉDITIONS

Le risque de détérioration de la chose faisant l'objet de l'EXPÉDITION incombe exclusivement au CLIENT, sauf si les BIENS sont vendus à *l'heureuse arrivée*. Au cas où le VENDEUR ne recevrait pas de consignes de la part du CLIENT quant au transporteur auquel confier les BIENS, il se réserve le droit de les confier à un TRANSPORTEUR de son choix. Le CLIENT ne peut se refuser pour aucune raison de retirer les BIENS qu'il a commandés, à leur arrivée.

9 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les BIENS livrés demeurent la propriété exclusive du VENDEUR jusqu'à la date où le CLIENT a réglé leur prix intégral. Jusqu'à ce moment-là, le CLIENT est tenu de garder les BIENS en tant que POSSESSEUR FIDUCIAIRE du VENDEUR et de les maintenir convenablement stockés, protégés et assurés.

10 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

(a) Le CLIENT reconnaît explicitement que les marques, les noms commerciaux ou les autres signes distinctifs en toutes leurs graphies possibles, logotypes et déclinaisons, apposés sur les BIENS appartiennent exclusivement au VENDEUR et ne peuvent absolument pas être altérés, rectifiés, enlevés ou effacés de quelque façon que ce soit.

(b) Les documents, les plans, les données ainsi que les renseignements (aussi bien sur papier que sur support électronique ou sous n'importe quelle autre forme) qui devraient être livrés au CLIENT demeurent la propriété exclusive du VENDEUR et constituent un support en vue d'une meilleure représentation des BIENS et sont indicatifs des performances des BIENS.

11 – TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles du CLIENT seront traitées aux termes de la législation en vigueur

G&G PARTNERS S.r.l.
Le Représentant Légal

Aux termes et pour les effets des Articles 1341 et 1342 du Code Civil (italien), le CLIENT déclare approuver spécifiquement les dispositions rappelées ci-après : Art. 1 (b) – APPLICABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE À TOUTES LES TRANSACTIONS (entre le VENDEUR et le CLIENT) ; Art. 2 – COMMANDES ; Art. 4 – DÉLAIS DE LIVRAISON ; Art. 5 – DEVOIR D'INSPECTION ET D'ACCEPTATION DES BIENS ; Art. 6 – TERMES DE GARANTIE ; Art. 7 – LIMITE ET EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ ; Art. 8 – EXPÉDITIONS ; Art. 9 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ et Art. 12 – LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT.

G&G PARTNERS S.r.l.
Le Représentant Légal

applicable en matière de traitement des données personnelles (Règlement UE n° 679/2016 et Décret Législatif n° 196/2003 et ses modifications et intégrations suivantes.). Le VENDEUR informe le CLIENT que le VENDEUR est seul titulaire du traitement des données personnelles du CLIENT et qu'elles seront collectées et traitées exclusivement pour les seules finalités de l'exécution des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES.

12 – LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

(a) Les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES s'entendent régies par la LOI ITALIENNE.

(b) Les Parties conviennent d'ores et déjà que tout litige éventuellement découlant entre elles quant à l'interprétation, à la validité ou à l'exécution des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES (qui ne serait pas tranché à l'amiable) sera soumis au ressort juridictionnel exclusif du Tribunal de BRESCIA (BS), Italie.

13 – DISPOSITIONS FINALES

La nullité ou l'inefficacité, intégrale ou partielle, de dispositions individuelles des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES ne préjudiciera pas à la validité et à l'efficacité des dispositions restantes qui continueront donc à être applicables dans la mesure admise par la LOI ITALIENNE.

Au cas où les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ne seraient pas retournées dûment signées par le CLIENT pour prise de connaissance et acceptation inconditionnelle et intégrale dans le délai maximum de 3 (trois) jours calendaires dès la date de leur réception (jour de leur transmission au CLIENT) par le CLIENT, elles s'entendront néanmoins acceptées, sans aucune exception et, par conséquent, inconditionnellement et intégralement applicables à la présente transaction